

Communiqué de Presse

Paris, le 23 juillet 2026

Finances locales : France urbaine salue les orientations de la note des parlementaires en mission tout en appelant à la prise en compte des besoins d'investissement et des charges de centralité des ensembles urbains

À l'issue de la présentation de la note d'étape de la mission sur les finances locales conduite par Jean-René Cazeneuve (député du Gers), Christine Pires Beaune (députée du Puy-de-Dôme) et Sylvie Vermeillet (sénatrice du Jura), France urbaine salue la qualité des travaux engagés ainsi que l'essentiel des orientations proposées qui posent les bases d'une méthode équilibrée pour ouvrir les discussions sur le budget.

L'association salue le travail des parlementaires et leur écoute. Elle approuve la reconnaissance explicite du rôle déterminant des collectivités territoriales dans l'investissement public, la croissance et la transition écologique. Préserver leur capacité d'investissement est une condition essentielle de la compétitivité du pays comme de la qualité des services publics de proximité.

Elle relève la confirmation des critiques formulées par les élus locaux sur les dispositifs des lois de finances de 2025 et 2026 qui ont conduit à faire peser sur certaines collectivités, en particulier dans les territoires industriels, des prélèvements d'une ampleur difficilement justifiable et soutenable.

Elle partage également le constat selon lequel la restauration de la confiance entre l'État et les collectivités constitue le préalable indispensable à toute discussion financière. Aucun effort durable ne pourra être envisagé sans diagnostic partagé, données transparentes, règles stables et dialogue organisé dans le temps. Cette confiance suppose des engagements réciproques, le respect de la parole donnée et la fin des décisions unilatérales. À ce titre, France urbaine souscrit à la nécessité d'un cadre permanent de concertation permettant d'inscrire les relations entre l'État et les collectivités dans une perspective pluriannuelle et partage la perspective d'une loi de programmation des finances locales.

Si une contribution devait être demandée aux collectivités en 2027, France urbaine soutient l'idée de recourir à un instrument unique, lisible et prévisible, et de mettre fin à une superposition de dispositifs aux effets cumulatifs difficilement maîtrisables.

Comme elle en a fait la proposition dès 2025, elle appuie également la création d'un bouclier contributif, instauré de façon pérenne, visant à maîtriser l'impact global des mesures de

redressement sur chaque collectivité, en rappelant son attachement à ce que ce plafond s'élève au maximum à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Elle se félicite de l'expression des parlementaires membres de la mission en faveur d'une évolution du versement mobilité dès 2027. Elle rappelle la nécessité de mettre fin à une différence de traitement injustifiée entre l'Île-de-France et les autres territoires, et de permettre aux autorités organisatrices de la mobilité urbaines de conduire les investissements nécessaires pour répondre aux besoins de nos concitoyens.

Par ailleurs, si l'association partage la préconisation d'un arrêt du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités (DILICO), elle alerte sur la fragilisation de l'engagement de restitution des sommes prélevées au titre du DILICO en cas d'étalement du remboursement sur 6 ans au lieu de 3.

Elle partage le principe d'une contribution différenciée entre collectivités mais rappelle que celle-ci devra impérativement tenir compte des charges de centralité assumées par les grandes villes, métropoles et agglomérations, qui financent des équipements, des infrastructures et des services bénéficiant quotidiennement à des populations bien plus larges que leurs seuls habitants : transports collectifs, parc de logement social, situations de pauvreté, équipements universitaires, culturels et sportifs, sécurité, et bien entendu adaptation au changement climatique.

Si le principe d'une solidarité financière entre collectivités, à travers la péréquation horizontale, ne saurait être remis en question, son potentiel renforcement – préconisé par la mission parlementaire, notamment au moyen d'une hausse du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) –, devra impérativement tenir compte des prélèvements qui seraient opérés au titre de la participation des collectivités au redressement des comptes publics afin de ne pas reproduire la surconcentration délétère des efforts sur quelques territoires. Fondamentalement, dans un contexte de contrainte budgétaire, la solidarité nationale doit d'abord se traduire à travers la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités (péréquation verticale), plutôt que par un accroissement des transferts financiers entre elles.

France urbaine prendra toute sa part à la poursuite des travaux de la mission et aux échanges préparatoires au projet de loi de finances pour 2027. Elle continuera de défendre une approche fondée sur la confiance, la prévisibilité, la justice territoriale et la préservation de l'investissement local.

Contact presse : service-communication@franceurbaine.org / 07 56 82 43 12